

ALBANIE

Justice doit être rendue aux victimes de torture et de mauvais traitements

Index AI : EUR 11/004/2003

Mardi 10 juin 2003

Amnesty International a demandé ce mardi 10 juin aux autorités albanaises de protéger contre toute intimidation les témoins à charge dans le procès de deux anciens policiers d'Elbasan ; ces deux hommes sont accusés d'avoir torturé un détenu ; l'organisation a également demandé que la victime reçoive une réparation si les chefs d'accusation se révèlent fondés.

« *Le procès de l'ancien haut responsable de la police Edmond Koseni, qui est traduit en justice avec un autre ex-policier, Xhaferr Elezi, constitue un véritable test* », a déclaré Amnesty International.

« *L'éventuelle intimidation des témoins à charge est très préoccupante* », a ajouté l'organisation. Lors d'une audience précédente au tribunal, Xhaferr Elezi aurait injurié la victime présumée, Naim Pulaku, au moment où celui-ci était entendu en tant que témoin. Le président du tribunal a fait expulser Xhaferr Elezi de la salle.

Amnesty International a demandé que ce procès respecte les normes internationales pour un procès équitable, et que soient respectés les droits des deux prévenus – y compris le droit à la présomption d'innocence – ainsi que ceux de la victime.

« *L'organisation se félicite de l'ouverture d'une enquête sur les plaintes relatives à des mauvais traitements, et de l'engagement de poursuites judiciaires* », a déclaré Amnesty International, ajoutant que « *la conduite des policiers haut gradés constitue un modèle pour leurs subordonnés* ».

Selon l'acte d'accusation, Naim Pulaku a été arrêté en décembre 2001 lors d'un contrôle routier à la sortie d'Elbasan et passé à tabac par les deux prévenus. Souffrant d'une commotion, il a été hospitalisé le soir même. Le lendemain matin, alors qu'il se trouvait dans son lit à l'hôpital, relié à une perfusion de sérum, les deux prévenus l'auraient de nouveau agressé en prétendant qu'il faisait semblant d'être blessé et en menaçant de l'« éliminer », lui et sa famille. Les prévenus nient ces accusations.

Par ailleurs, en septembre 2000, des policiers d'Elbasan ont arrêté et frappé Naim

Pumaku et deux de ses frères, occasionnant à Naim Pulaku des blessures aux séquelles permanentes. Trois policiers ont par la suite été condamnés, puis acquittés en appel au mois d'octobre 2001 pour manque d'éléments à charge.

En tant que chef de la police du district d'Elbasan, Edmond Koseni était un personnage controversé ; il a été démis de ses fonctions en décembre 2001. Il n'est pas le seul à être inculpé : son successeur à la tête de la police du district d'Elbasan serait également poursuivi pour avoir frappé et blessé Afrim Saliu en avril 2003. Le tribunal de district d'Elbasan juge en outre deux autres policiers qui auraient frappé un inspecteur de la police forestière, Xhevdet Cangu.

Les mauvais traitements policiers sont monnaie courante en Albanie, et de nombreuses affaires ne font pas l'objet d'une enquête, ou ne sont examinées que superficiellement avant d'être classées. Les condamnations sont rares et ne s'accompagnent en général que de peines symboliques. Amnesty International estime que les peines prononcées doivent refléter la gravité de l'infraction commise.

Dans ce contexte, l'organisation estime que de nombreuses victimes ne font pas état des mauvais traitements qu'elles ont subis par peur des représailles, ou parce qu'elles pensent qu'elles n'obtiendront pas réparation. Selon les traités internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par l'Albanie, les plaintes pour actes de torture ou mauvais traitements policiers doivent faire promptement l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales ; si ces plaintes se révèlent fondées, les responsables de ces mauvais traitements doivent être traduits en justice, et les victimes doivent recevoir des réparations équitables et suffisantes. Même si les victimes elles-mêmes ne déposent pas de plainte formelle, les responsables du Parquet doivent ouvrir une enquête lorsqu'ils estiment que des actes de torture ou des mauvais traitements peuvent avoir été commis.

Contexte

Amnesty International a récemment écrit aux autorités albanaises pour exprimer son inquiétude sur les allégations selon lesquelles des policiers auraient frappé, les 15 et 26 mai, un certain nombre d'anciens prisonniers politiques de l'époque communiste, qui participaient à une

manifestation pacifique pour demander des réparations pour leurs années de travail forcé. L'organisation a mentionné un certain nombre d'autres allégations de mauvais traitements policiers et souligné que dans son rapport de l'année 2002, le médiateur albanais faisait état d'une augmentation du nombre de plaintes relatives à des mauvais traitements, en comparaison de l'année 2001. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site www.efai.amnesty.org